



GE  
Oil & Gas

GEOGMNDA\_FRA\_20080711-001

**"CONTRAT RECIPROQUE DE NON DIVULGATION " – MNDA**

**CONTRAT RECIPROQUE DE NON-DIVULGATION**

**Le présent document règlemente l'information confidentielle et propriétaire partager et divulguer par et entre le group des sociétés identifiées sous la marque General Electric Oil & Gas (« O&G ») et le Fournisseur pendant la «Phase de Qualification du Fournisseur» et le « Rapport Pré-contractuel ».**



### "CONTRAT RECIPROQUE DE NON DIVULGATION " – MNDA

- (1) Dans le cadre des discussions entre \_\_\_\_\_ (ci-après dénommé, « **le Fournisseur** ») et GE Oil & Gas Nuovo Pignone S.p.A., GE Oil & Gas Thermodyn S.A.S., GE Oil & Gas PII, GE Oil & Gas Conmec, GE Oil & Gas Odessa LLC ou GE Oil&Gas Operations LLC (ci-après dénommée « **O&G** »), une société présente dans le secteur Oil & Gas comme partie de General Electric Company, en ce qui concerne transaction/es impliquant \_\_\_\_\_ ci-après dénommée, la « **Transaction** », chaque partie (quant à l'information révélée, la « **Partie Divulgateur** ») est préparée à fournir à l'autre partie (quant à l'information reçue la « **Partie Destinataire** ») certaines informations confidentielles et propriétaires.
- (2) « Information Confidentielle », tel qu'utilisées dans ce Contrat, signifie toute information qui est ou a été:  
a) divulguées par écrit ou par e-mail ou par un autre moyen de mémorisation électronique sous forme matériel et qui portent clairement la mention « confidentiel » ou « propriétaire » comprennent les documents, dessin de tout genre, communications, ou b) initialement divulguées sous forme orale ou visuelle et qui dans les dix (10) jours ouvrables suivant leur divulgation se conformément aux exigences du point précédent. Toute autre information sera considérée non confidentielle.
- (3) La Partie Destinataire s'engage à: a) protéger la confidentialité de l'Information Confidentielle de l'autre partie; b) utiliser l'Information Confidentielle uniquement aux fins d'évaluer une éventuelle Transaction et ses conditions; c) protéger l'Information Confidentielle avec le même niveau de précaution que celui utilisé pour protéger son propre Information Confidentielle pour empêcher leur divulgation, à l'exception à ses filiales et agents, conseillers et représentants ( ci après dénommés, « Représentants »), dans la mesure nécessaire pour leur permettre d'assister la Partie Destinataire dans l'évaluation de la Transaction; et d) ne pas divulguer à des tiers que l'Information Confidentielle ont été mises à disposition, que la Partie Destinataire envisage une éventuelle Transaction ou que les parties ont eu ou ont des discussions ou des négociations relatives à la Transaction.
- (4) Toute violation du présent document engagera la responsabilité de la partie fautive toutes les conséquences concernant la responsabilité précontractuelle conformément au droit de la responsabilité précontractuelle en vigueur et consentira à la partie ayant subi le préjudice le droit de demander l'indemnisation pour tous les dommages subis. En conséquence, en cas d'une violation, et sans préjudice de tous autres recours de la loi applicable, chaque partie aura droit à réparation équitable, inclus remèdes injonctifs ou autre prestation spécifique ou les deux. Aucune disposition de ce Contrat n'est prévue de limiter ou abrégé la protection des secrets d'affaires qui découle des lois en vigueur protégeant les secrets d'affaires. Les secrets d'affaires seront maintenus comme tels tant qu'ils tombent dans le domaine public.
- (5) Ce Contrat sera inopérant quant aux Information Confidentielle particulières divulguées par la Partie Divulgateur si cette information: a) est ou devient généralement à la disposition du public autre qu'en raison de la révélation par la Partie Destinataire, ses représentants ou sociétés affiliées; b) était disponible sur une base non confidentielle avant sa révélation par la Partie Destinataire; c) est ou devient disponible à la Partie Destinataire ou ses représentants ou filiales sur une base non confidentielle d'une source autre que la Partie Divulgateur ou d) a été indépendamment développé par la Partie Destinataire, ses représentants ou filiales, sans référence aux Informations Confidentielles.
- (6) Si l'une ou l'autre partie décide de ne pas se poursuivre à la Transaction, elle informera promptement l'autre partie de cette décision. En outre, la Partie Divulgateur peut élire à tout moment en notifiant la Partie Destinataire de terminer l'accès futur à et révision de l'Information Confidentielle par l'autre partie. Dans un tel cas, ou sur l'expiration de ce Contrat, la Partie Destinataire lui renverra promptement toute l'Information Confidentielle révélée par n'importe quel moyen.



**"CONTRAT RECIPROQUE DE NON DIVULGATION " – MNDA**

- (7) Chaque partie conservera la propriété de toute l'Information Confidentielle et propriété intellectuelle qu'elle possédait avant de commencer les discussions et l'évaluation dont il est fait référence dans ce Contrat.
- (8) O&G possédera exclusivement tous les droits sur les idées, inventions, droits d'auteur, stratégies, plans et données créés pendant ou résultants directement des discussions entre O&G et le Fournisseur relatives à la Transaction incluant mais non limitée a les brevets, « copyrights », droits moraux, droits d'information propriétaire, droits sur les bases des données, droits de marques déposée, (collectivement, « les Droits ») et le Fournisseur effectuera les transferts nécessaires pour réaliser ce résultat. Ces Droits deviendront la propriété intellectuelle d'O&G. O&G reconnaît et accepte expressément, sauf accord différent par écrit entre les parties, que ces Droits ainsi que leur propriété ne s'étendent pas à ou n'englobe pas, et le Fournisseur maintiendra la propriété exclusive de la technologie propriété du Fournisseur et toutes idées, concepts, savoir-faire, techniques ou suggestions utilisées par le Fournisseur relatives à technologie possédée ou de propriété industrielle du Fournisseur, y compris toute modification ou amélioration de propriété industrielle du Fournisseur, sous réserve cependant que la modification ou l'amélioration ne soit pas basée ni n'incorporent aucun O&G propriété ou information propriétaire ou propriété intellectuelle. Le Fournisseur conserve le droit indépendant de développer, utiliser et distribuer technologie ou services qui sont en substance similaires à ceux indiqués ci-dessus et si fournis à O&G dans le cadre de ce Contrat, dans la mesure où ceux-ci ne sont pas basés ni incorporent aucune O&G propriété ou information propriétaire ou propriété intellectuelle, sans accord préalable exprès et écrit d'O&G. Rien dans ce Contrat ne sera considéré à conférer ou modifier aucune licence d'aucune technologie possédée ou mis à la disposition à O&G par le Fournisseur directement, implicitement ou autrement.
- (9) Si l'un des parties ou quelconque de leurs respectifs représentants ou filiales est demandé ou obligé (par interrogatoires, assignation ou autre procédure similaire) de divulguer n'importe quelle Information Confidentielle, telle partie s'engage à notifier promptement chaque demande à la Partie Divulgateur aux fins de permettre la Partie Divulgateur de mettre en place des mesures de protection appropriées. Si la Partie Destinataire, selon l'opinion de son avocat, est légalement obligée à divulguer cette Information Confidentielle, la Partie Destinataire pourra révéler telle Information aux personnes et au degré requis sans responsabilité dans le cadre de ce Contrat.
- (10) Ce Contrat contient l'accord entier entre les parties relatif à l'objet de ce Contrat et annule et remplace toute communication antérieure et collatérale et tout accord précédent entre les parties ayant le même objet. Ce Contrat n'est pas prévu comme un « teaming agreement », « joint-venture », accord de partenariat ou autre type d'accord similaire. Aucun changement, modification ou addition à ou dérogation d'aucune des conditions de ce Contrat n'aura d'effet légal sans être en écrit et signé par un représentant autorisé des deux parties.
- (11) Ce Contrat prendra effet entre les parties et leurs successeurs légaux respectifs.
- (12) Ce Contrat sera régi et interprété conformément aux lois de l'Italie à l'exclusion de n'importe règles de conflit de lois.
- (13) Ce Contrat sera valide et en vigueur pendant la Phase de Qualification et le Rapport Pré-contractuel avec le Fournisseur et cependant sera en vigueur jusqu'à l'acceptation par le Fournisseur de la première Commande de O&G fourni au Fournisseur.

Fournisseur: \_\_\_\_\_  
 Nom: \_\_\_\_\_  
 Position: \_\_\_\_\_  
 Date: \_\_\_\_\_  
 Signature: \_\_\_\_\_

**Oil & Gas**  
**Paul Smith**  
**Sourcing General Manager**  
 Date: 31/07/08  
 Signature : 